

Arrêté portant désignation des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets du 6 décembre 2022 pour la création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados

Le Directeur général de l'Agence
Régionale de santé de Normandie,

Le Président du Conseil
Départemental du Calvados,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants ainsi que les articles R313-1 et suivants ;
- Le code de la santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 15 juillet 2020 ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Jean-Léonce DUPONT, en qualité de Président du Conseil Départemental du Calvados ;
- L'arrêté en date du 14 février 2020 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental du Calvados, modifié par arrêté du 22 octobre 2022 ;
- L'avis d'appel à projets du 13 juin 2022 relatif à la création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados ;
- La décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

SUR PROPOSITIONS de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur des services du Conseil départemental du Calvados ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental du Calvados, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 6 décembre 2022 chargée d'examiner les projets de création de places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap psychique (10 places) et personnes avec troubles du spectre autistique (12 places) dans le département du Calvados :

Au titre des personnes qualifiées :

- Delphine LAVANDIER, Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados,
- Dr Fabienne CYPRIEN, Centre Ressources Autisme Calvados-Orne-Manche.

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Florence MESATFA-FESSY, Association Autisme Basse-Normandie,
- Claudine GUILY, UNAFAM Délégation du Calvados.

Au titre des personnels des services techniques :

- Alexis BALAINE, Direction de l'autonomie – Conseil Départemental du Calvados,
- Dr Cécile BONNEFOY, Mission santé mentale – Agence régionale de Santé de Normandie,
- Nathalie BREUIL, Direction de l'autonomie – Agence régionale de Santé de Normandie.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados et sur le site internet du Conseil départemental du Calvados :

- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Président du Conseil départemental du Calvados,
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

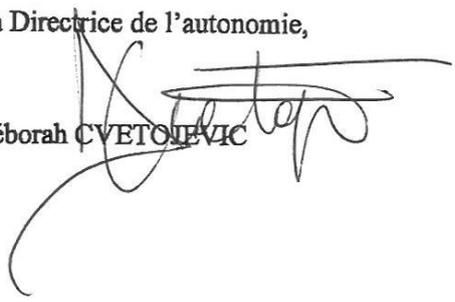
ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Conseil départemental du Calvados sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados et sur le site internet du Conseil départemental du Calvados.

Fait à Caen, le **22 NOV. 2022**

**P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

La Directrice de l'autonomie,

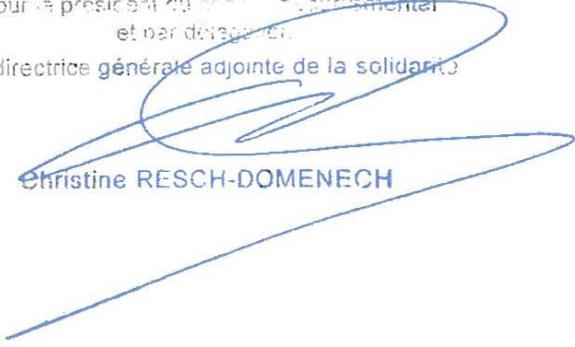
Déborah CVETKOVIC



**P/ Le Président
du Conseil Départemental du Calvados**

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
La directrice générale adjointe de la solidarité

Christine RESCH-DOMENECH



ANNEXE

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Conseil départemental du Calvados ou son représentant,	1	Béatrice GUILLAUME Conseiller départemental du canton de Cabourg	Marie-Christine QUERTIER Conseillère départementale du canton de Caen 2
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directrice déléguée départementale du Calvados	Cadre de la Délégation départementale du Calvados
Conseil départemental du Calvados			
Représentants du Conseil départemental du Calvados	2	Directeur Général Adjoint de la solidarité	Représentant du Directeur Général Adjoint de la solidarité
		Directrice de l'Autonomie	Représentant de la Directrice de l'Autonomie
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la Direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la Direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	Bernard FRIGOUT USR - CGT	<i>à désigner</i>
		Odile LE DISERT UDS - CGT	Serge GIRAUD UDS - CGT
		Jean LEFEUVRE UTRC - CFDT	Annick DUBOIS UTRC - CFDT
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Bruno CHAMBON Handi Rare et Poly	Delphine DIA Handi Rare et Poly
		Annick HAISE APF	<i>à désigner</i>
		Sébastien MARIE HANDIUNI	François TATARD HANDIUNI

	Nombre	Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Elise GAMBIER FHF	Thibault DUJOLS Mutualité Française
		Pascal CORDIER NEXEM	Thierry LARCHER FEHAP